



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Programme d'aide financière aux véhicules hors route Près de 213 000 \$ pour des projets de protection de la faune

Québec, le 18 juin 2021 – La Fondation de la faune du Québec a approuvé la réalisation de neuf nouveaux projets dans le cadre du [Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune : Volet II – Protection de la faune et des habitats fauniques](#), pour une enveloppe totale de 212 878 \$. Ces projets sont rendus possibles grâce à une aide financière du ministère des Transports du Québec.

Parmi les projets acceptés, huit projets sont de portée régionale et proviennent de sept régions administratives, soit la Capitale-Nationale, la Mauricie, la Montérégie, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Nord-du-Québec. Ils visent essentiellement à réduire les impacts de la circulation des VHR sur les habitats fauniques, tout en conscientisant les utilisateurs à une pratique plus responsable de leurs activités. Parmi ces projets, notons celui d'Attention Fragiles qui procédera à l'aménagement, l'entretien et la surveillance du réseau minimal de sentiers (RMS) de la Pointe-de-l'Est aux Îles-de-la-Madeleine, un réseau de sentiers intégrant des préoccupations de protection des milieux sensibles et des habitats fauniques.

Il y a également un projet ayant une portée provinciale, soit celui de la Fédération des gestionnaires de Zecs Québec. Ce projet vise à évaluer les frayères en bordure des sentiers dans cinq zecs afin d'aider les gestionnaires à déterminer s'ils doivent ou non apporter des correctifs aux sentiers afin de mieux protéger l'omble de fontaine.

Ce ne sont là que quelques exemples des initiatives soutenues dans le cadre du programme pour l'année financière 2021-2022. Cliquer pour consulter la [liste des projets approuvés](#).

« Le programme répond à un véritable besoin en matière de protection de la faune et des habitats fauniques. Les utilisateurs de véhicules hors route, qui circulent partout sur le territoire québécois, sont de plus en plus conscientisés sur ces enjeux et veulent pratiquer leurs activités de manière sécuritaire et dans le respect des milieux naturels. Le travail sur le terrain des organismes que nous finançons dans le cadre de ce programme est vital pour la protection de la faune », mentionne Alexandre Rasiulis, gestionnaire de programmes à la Fondation de la faune du Québec.

Rappelons que le *Programme d'aide financière aux véhicules hors route - Infrastructures et protection de la faune* vise à renforcer la sécurité dans la pratique des véhicules hors route (VHR), la pérennité des sentiers de VHR et le respect de la faune et des habitats fauniques lors de la pratique du VHR.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca

1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1

Tél. : 418 644-7926 • Sans frais 1 877 639-0742 • Téléc. : 418 643-7655

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca • Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca